



ATELIER PREMIERS SECOURS

OBJECTIFS

L'acquisition par la population des connaissances nécessaires à :

- Assurer la protection immédiate, adaptée et permanente, de lui-même, de la victime et des autres personnes, des dangers environnants, notamment du suraccident en utilisant, si nécessaire, les moyens à disposition,
- Assurer la transmission de l'alerte aux 15, 18, ou 112,
- Reconnaître une victime qui a perdu connaissance, d'apprécier la respiration et de réaliser les gestes de secours qui s'imposent pour assurer la survie de la victime.
- Reconnaître une victime qui saigne abondamment et réaliser les gestes de secours qui s'imposent pour assurer la survie de la victime
- Mettre les victimes dans les positions d'attentes adéquates

PUBLIC CONCERNE

Toute personne volontaire pour apporter les premiers secours, en cas d'accident. A partir de 10 ans (*accompagné d'un adulte*) y compris les personnes à mobilités réduites (PMR)

PRE-REQUIS
PROGRAMME

Aucun

Références : Guides pédagogique et technique (Ministère de l'Intérieur)

- Protection
- Alerte
- Arrêt d'hémorragie
- Victime qui s'étouffe
- Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas
- Compressions thoraciques avec utilisation du défibrillateur
- Victime qui a perdu connaissance et respire (PLS)

EVALUATION

Le suivi des participants pendant cette initiation est réalisé par l'initiateur. La présence et la participation active de chacun constituent les seuls critères d'évaluation.

DUREE TOTALE

- **2 heures de face-à-face pédagogique**

OUTILS
(Pédagogiques)

Fiche d'émargement - Tapis de sol (*1 par binôme plus 1 pour le formateur*) - Mannequins adultes de RCP (*1 par binôme plus 1 pour le formateur*) - Défibrillateurs automatisés externes de formation avec leurs accessoires (*1 pour 2 plus 1 pour le formateur*) - Coupe de tête ou illustrations similaires - Moyen d'alerte (*téléphone, ...*) - Pansements compressifs et liens pour mise en place de garrot improvisé - Attestations de formation

PARTICIPANTS
ATTESTATION

- **Jusqu'à 10 participants par animateur**

La participation à la sensibilisation aux gestes qui sauvent donne lieu à la délivrance d'une attestation, par les organismes de formations susmentionnés conformément au modèle établi par le ministre chargé de la sécurité civile. Celle-ci est délivrée à l'issue de la sensibilisation par le formateur sous la responsabilité de l'organisme formateur.

TARIF

- **37 € / Participant**

*(Cette initiation n'équivaut pas à une formation telle que PSCI, SST, EFR)